

# † M. l'abbé D<sup>r</sup> Henri Dépommier

Promoteur de la Foi en la Cause du P. Tornay



Au matin du dimanche 8 juillet 1962, le Seigneur appelait dans l'éternité son fidèle serviteur M. l'abbé D<sup>r</sup> Henri Dépommier, ancien professeur au Collège de Sion et Promoteur de la justice auprès du Tribunal ecclésiastique de Sion.

Lorsque cette Officialité diocésaine fut saisie de la Cause de Béatification du chanoine Maurice Tornay, M. l'abbé Dépommier fut nommé Promoteur de la Foi au sein du Tribunal chargé d'instruire le Procès informatif. Cette fonction de Promoteur de la Foi, mieux connue sous le nom d'*avocat du diable*, est des plus importantes. Défenseur du droit, le Promoteur a comme tâche de surveiller la procédure de telle sorte qu'aucun soupçon d'irrégularité ou de partialité ne puisse peser sur elle ; il doit rédiger les questions que le Président posera aux témoins et intervenir en cours de session pour faire préciser aux déposants des affirmations qui seraient trop vagues ou contradictoires ; enfin, pour assurer l'objectivité de l'enquête informative, il a le devoir de convoquer comme *témoins d'office* les personnes qui auraient émis des doutes sérieux sur la sainteté ou le martyre du Serviteur de Dieu.

Au terme de cette procédure diocésaine, nous pouvons affirmer que M. l'abbé Dépommier s'acquitta de sa tâche avec une compétence, un dévouement et une conscience absolument remarquables. Cette cause lui tenait à cœur. Nous pouvons même dire qu'elle incarnait pour lui une raison de vivre. Sentant ses forces décliner, il nous confiait à maintes reprises : « Je demande au P. Tornay de me laisser vivre jusqu'à la fin du Procès. Après, il fera comme il voudra... » Sa prière fut entendue puisque désormais l'enquête est achevée et que, sous peu, le dossier sera acheminé vers Rome.

L'intrépide missionnaire des Marches thibétaines aura certainement fait bon accueil à cette âme de prêtre, si semblable à la sienne par bien des côtés. C'est ainsi qu'au soir d'une journée de travail particulièrement harassante sur les dossiers encore secrets de la cause, M. l'abbé Dépommier aimait à dire : « Le P. Tornay doit se ficher de nous ! » Il y avait dans cette boutade toute la foi éclairée de l'*avocat du diable*, tout l'amour fraternel et toute la dévotion solide que le cher abbé nourrissait à l'endroit du Serviteur de Dieu.

Que tous nos lecteurs veuillent bien avoir une prière pour l'âme du vénéré défunt. Ce sera la meilleure manière de lui témoigner notre reconnaissance.

C. G.